

COMMUNIQUE DE PRESSE

Conseils gratuits aux communes et aux particuliers

L'architecte des bâtiments de France à votre écoute

Amandine DECARLI, architecte des bâtiments de France, adjointe au chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine, tiendra deux permanences au siège de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, 107, avenue de Rochefort à Royan :

Jeudi 12 octobre à partir de 10h30

Jeudi 14 décembre à partir de 9h30

Sur rendez-vous au 05 46 39 64 30 / ads@agglo-royan.fr

Ces permanences sont proposées aux particuliers, aux élus et aux techniciens de communes, pour leur fournir un avis gratuit sur leurs projets de construction ou d'aménagement (insertion du projet dans le site, recommandations sur les matériaux et les techniques utilisées...). Les agents du service urbanisme de la CARA seront également présents pour répondre à toute question sur les règles d'urbanisme applicables dans chaque commune. Ces consultations, proposées en amont du dépôt d'une autorisation d'urbanisme, ont pour but de faciliter les démarches des usagers en leur apportant des solutions dans leur projet de construction ou de restauration.

Les architectes des bâtiments de France ont en effet dans leurs missions de service public **l'entretien et la conservation des monuments protégés ou non**, ainsi qu'un **rôle général de conseil gratuit et indépendant sur les autres édifices du patrimoine culturel**. Ils aident au montage des dossiers financiers et techniques de restauration et s'assurent de la bonne réalisation des travaux selon les règles de l'art.

Par ailleurs, les architectes des bâtiments de France veillent à la **bonne insertion des constructions neuves et des transformations aux abords des monuments protégés** et sont présents dans chaque département placé sous l'autorité du Préfet, au sein des unités départementales de l'architecture et du patrimoine.

Conservateur des monuments appartenant à l'État, ils assurent la direction des unités départementales de l'architecture et du patrimoine. Ces services relevant du ministère de la culture et de ses directions régionales sont chargés de promouvoir une architecture et un urbanisme de qualité, s'intégrant harmonieusement dans le milieu environnant.